



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 décembre 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 8 décembre 2020

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mme Pauline DUCHENE, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS: Mme Virginie GUICHARD

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15 **PRESENTS** : 14 **VOTANTS** : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 18 décembre 2020

Patrick LEMESLE a été élu secrétaire de séance

RUE DU STADE – EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du projet d'aménagement de voies douces dans la rue du Stade, Monsieur le Maire présente l'opportunité d'enterrer les réseaux électriques et téléphoniques de cette rue, et de rénover dans le même temps l'éclairage public.

L'estimation des études et des travaux établie par le syndicat Morbihan Energies s'élève à 95 900.00€TTC, dont 51 040.00€TTC à la charge de la collectivité.

Considérant l'opportunité financière pour la commune,

Après en avoir débattu, les élus, à l'unanimité :

- Valident ce programme de travaux;
- Autorisent Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

CARREFOUR RD764/RUE SOUS LE BOIS : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Dans le cadre des aménagements doux de la rue Sous le Bois, le Conseil Départemental a émis un avis favorable sur le projet global ainsi que sur les équipements localisés sur le domaine public départemental.

Monsieur le Maire présente la convention, suggérée par le département aux fins que la commune ait la charge d'entretien de ces ouvrages.

Après lecture du document, le conseil municipal valide la convention, à l'unanimité, et autorise Mr le Maire à la signer.

HALAGE DE L'OUST : CONVENTION RECTIFIEE AVEC LA REGION BRETAGNE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 15 septembre dernier concernant la signature d'une convention de superposition d'affectations avec la Région, relative à l'entretien du halage de l'Oust et de la réglementation du stationnement des véhicules de tourisme sur le parking du cimetière.

Le Conseil Régional a souhaité apporter quelques précisions aux termes de ladite convention, et il convient de délibérer sur cette nouvelle version.

Après lecture du document, le conseil municipal valide la convention, à l'unanimité, et autorise Mr le Maire à la signer.

CAROUGE – DON A LA COMMUNE DES PARCELLES ZB1046-ZB1050-ZB1060-ZB1063

Monsieur le Maire présente la situation des parcelles cadastrées ZB1046-ZB1050-ZB1060-ZB1063, sises Impasse du Carouge et représentant une superficie totale de 108m². Ces terrains sont situés en zone Ua, dans le bourg, et sont aujourd'hui affectés à un usage public puisqu'ils jouxtent l'impasse du Carouge.

Monsieur le Maire explique que les propriétaires ont proposé de donner lesdites parcelles à la commune.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'acquisition gratuite et autorise Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour y aboutir,
- Décide que les frais d'acte et éventuellement de bornage seront à la charge de la commune.

RUE SOUS LE BOIS – ACQUISITION DE LA PARCELLE AA101

Monsieur le Maire présente la situation de la parcelle cadastrée AA101, sise Rue Sous le Bois et représentant une superficie totale de 86m². Ce terrain est situé en zone Ua, dans le bourg, et est aujourd'hui affecté à un usage public.

Monsieur le Maire explique que le propriétaire a proposé de vendre ladite parcelle à la commune, au prix de 10€ le m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'acquisition de la parcelle AA101 au prix de 10€ le m² et autorise Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour y aboutir,
- Décide que les frais d'acte et éventuellement de bornage seront à la charge de la commune.

HERITAGE HELENE BLOYET – PARCELLES AA50, AA51, B588, B2097, B2468, ZB415, ZC179, ZC351 ET B2279

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 29 octobre 2019 autorisant l'acquisition des parcelles bâties AA50 et AA51, sises dans le bourg, au prix de 30 000.00€.

Par courrier en date du 8 décembre dernier, l'héritière des propriétés de Mme Hélène BLOYET, décédée, a émis le souhait que la commune achète également, sans modifier l'enveloppe financière précitée, les parcelles non bâties suivantes :

- B588 : 1 402 m² - B2097 : 717 m²
- B2468 : 87 m² - ZB415 : 6780 m²
- ZC179 : 2 520 m² - ZC351 : 1 545 m²
- B2279 : 718 m²

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'acquisition de l'ensemble au prix de 30 000.00€ et autorise Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour y aboutir,
- Décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

INFORMATIONS

Retours sur l'année 2020: 2020 a été une année particulière pour tous. Les nouveaux élus se sont associés à la mandature précédente pour gérer la crise, confectionner et distribuer des masques à tous les habitants. Malgré cette situation hors du commun, certains dossiers ont pu être lancés. L'ensemble de l'équipe municipale est remerciée.

Parcelle AA100: L'assemblée a décidé d'acheter la parcelle cadastrée AA101 située dans la rue Sous le Bois. Jouxant celle-ci ; la parcelle AA100 est dépourvue de propriétaire depuis de nombreuses années. Une procédure a été lancée afin de pouvoir l'intégrer dans le patrimoine communal. Préalablement, un retour des services fiscaux est attendu, permettant de déterminer si les taxes foncières ne sont effectivement pas honorées depuis plus de 30 ans.

Voies douces:

- La fin des travaux est prévue en mai.
- Rue Sous le Bois : Véolia a relevé des fuites sur le réseau d'adduction à l'eau potable dans cette rue. Le syndicat Eau du Morbihan programme les travaux de rénovation avant que ne soit engagé l'aménagement doux.

Sanitaires publics :

- Les coloris ont été choisis par la Commission Bâtiment.
- Calendrier des travaux : terrassement la semaine 8, raccordement électrique la semaine 9, et pose du bloc sanitaire les semaines 10 ou 11.

Salle socioculturelle: Les services techniques procèdent actuellement au rafraîchissement de la peinture des soubassements.

Eglise: Intervention demain pour résoudre le problème électrique.

Ombrière photovoltaïque: Une réunion sera fixée courant janvier par Morbihan Energies avec tous les adhérents à l'autoconsommation collective.

Projet périscolaire: Le CAUE va nous assister pour rédiger le cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre.

Mme MAILLARD, voisine du projet, a donné son accord verbal pour nous vendre un bout de son terrain.

Inondations: Les élus ont géré le barrage des routes ce week-end, mais il sera nécessaire d'envisager l'acquisition de barrières fixes pour ne plus manipuler des ganivelles.

Information sur le niveau des eaux : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Chez Nous: Le commerce est de nouveau ouvert et propose des burgers et pizzas à emporter.

DATES À RETENIR

Jeudi 7 janvier à 9h00 : Commission Bâtiments

Lundi 11 janvier à 19h15 : Commission Communication

Jeudi 14 janvier à 19h30 : Commission Embellissement

Lundi 18 janvier à 14h : Commission Urbanisme PLU

Mardi 19 janvier à 20h00 : Conseil Municipal

Mercredi 20 janvier à 18h30 : Commission Finances

Jeudi 21 janvier à 19h30 : Commission Action Sociale